



DÉCLARATION DES ÉLUS CGT AU C.T.A. DU 21 NOVEMBRE 2011

Nous nous réjouissons de pouvoir participer à la mise en place de ce premier CTA et souhaitons qu'il puisse se réunir et débattre dans de bonnes conditions matérielles, permettant un travail serein des élus du personnel.

Concernant les points à l'ordre du jour, et plus particulièrement à celui correspondant au bilan du mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, nous ne pouvons nous satisfaire du taux de 28,5 % correspondant aux candidats titulaires de notre académie ayant obtenus une affectation à l'inter dans leurs vœux. Bien plus, le taux de satisfaction des stagiaires formés à Versailles en 2010/2011 ayant obtenu une affectation dans leurs vœux, hors académie de Versailles n'est que de 11,3 %. Précision d'ailleurs non mentionnée sur le document récapitulatif !

Pour les filières administratives et laboratoire, ce n'est pas mieux, car le taux de satisfaction moyen n'atteint que 23,65% pour les personnels ayant obtenu une mutation hors académie.

Pour le mouvement intra, 70,4% des candidats personnels enseignants, d'éducation et d'orientation obtiennent une mutation. Mais c'est avec un taux de 23,8% de stagiaires affectés en extension comme néo-titulaires en 2011/2012, souvent dans des établissements difficiles, voire comme TZR.

47,8% des candidats obtiennent satisfaction dans leurs vœux. Mais combien sur le 1^{er} vœu ? Pire, on indique un taux de satisfaction de 98,3% pour les candidats devant obligatoirement participer au mouvement. De qui se moque-t-on ? Ces candidats, pour la plupart, n'ont pas le choix, ils doivent obligatoirement formuler des vœux larges, qui sont souvent très loin de leurs premiers vœux, s'ils ne veulent pas se retrouver affecté par extension. Un bilan tel que celui-là ne correspond pas à la réalité.

La CGT propose que Monsieur le Recteur organise un audit, par l'intermédiaire d'un organisme indépendant, auprès de tous les candidats ayant participé au mouvement 2011 afin de connaître le taux réel de satisfaction de nos collègues !

Le nombre de postes restant vacants après le mouvement intra est de 1001. Pourtant, il faut souligner que le plus grand nombre de postes vacants revient à la filière professionnelle qui, à elle seule, totalise 652 postes, soit, 65,13% du global. Cette situation récurrente depuis des années, est systématiquement dénoncée par les élus CAPA PLP lors des commissions d'affectations. Espérons que le plan titularisation des agents non-titulaires aidera à régler cette situation !

A cette occasion, la CGT rappelle qu'elle demande une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Éducation Nationale, la CGT revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée.

Pour les filières administratives et laboratoire, le taux moyen de 34,5 % de demandes satisfaites reste encore très insuffisant.

Concernant le bilan de la formation continue dans notre académie, nous avons pu constater cette année la fermeture d'un certain nombre de stages du PAF auxquels des collègues étaient déjà inscrits. Il semble qu'il y ait une volonté de favoriser les stages d'établissements au détriment des stages thématiques par bassins, départements ou académiques. Ces stages transversaux ou disciplinaires sont demandés par nos collègues, les évolutions de nos élèves, de nos matières imposent des évolutions de nos pratiques qui nécessitent une offre de formation large. Par ailleurs, le bilan de formation ne peut pas se réduire à nous présenter un bilan des stages PAF offerts à nos collègues. La CGT souhaiterait obtenir un bilan sur le nombre de collègues ayant mobilisés leur droit individuel à la formation (DIF) introduit par les décrets 2007-1470 pour les fonctionnaires et 2007-1942 pour les agents non-titulaires et, le tout, décliné dans la circulaire n° 2010-206 du 17-6-2010 du MEN, parue au BO n°43 du 25 novembre 2010.

En outre, le paragraphe II de ladite circulaire précise :

« Le droit individuel à la formation doit prioritairement être utilisé pour des formations hors plan de formation, permettant à l'agent d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective notamment

CGT-Éduc'action Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 ; e-mail : uasenver@wanadoo.fr

site internet : <http://perso.wanadoo.fr/uasenver/>



d'une mobilité professionnelle par une préparation et un accompagnement adéquats et personnalisés. Vous veillerez à accorder des formations qui se déroulent de préférence pendant les vacances scolaires. Ces formations peuvent être offertes par des établissements publics (établissements d'enseignement supérieur, Cned, Cnam, réseau de formation continue des adultes de l'Éducation nationale, etc.), voire des organismes privés. Il peut également s'agir de formation à distance, de validation des acquis de l'expérience ou de réalisation de bilans de compétence. La mutualisation interacadémique des actions de formation susceptibles d'être retenues dans le cadre du Dif peut-être envisagée. »

VERSAILLES

C'est pour cela, Monsieur le Recteur, que la CGT vous demande combien de personnels ont pu bénéficier de formations entrant dans leur DIF ? Dans quels cadres ces formations ont-elles été dispensées ? (VAE, bilan de compétences...)

Quelle publicité avez-vous mise en œuvre pour informer les personnels de leur droit au DIF ainsi que sur le nombre d'heures de formation acquises depuis leur entrée en fonction ?

Pour mémoire, l'article 10 du décret 2007-1470 précise que l'administration informe périodiquement les fonctionnaires du niveau des droits acquis au titre du DIF. Les personnels de notre académie n'auraient-ils pas les mêmes droits en la matière que les fonctionnaires des autres départements ministériels ?

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir rembourser les frais de déplacement, de repas, voire de séjour, pour nos collègues ayant demandé à suivre une formation comme stagiaire organisée dans le cadre du PAF, et ce, conformément aux dispositions édictées dans le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Sur le bilan de rentrée, il porte, une fois n'est pas coutume, la marque de la politique générale de réduction des postes. Le budget voté à l'Assemblée nationale, prévoit 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012, qui s'ajoutent aux 66 000 supprimés depuis 2007. Au regard des documents fournis, nous pouvons constater qu'avec 564 élèves en plus dans l'académie, la dotation horaire diminue de 12 217 heures comparativement à 2010. On retrouve bien dans ces chiffres, une conséquence des réformes successives engagées ces dernières années (BAC PRO 3 ans, Lycée, STI, RASED...).

La baisse constante de moyens humains pèse sur la vie des écoles, collèges et lycées de notre académie. La tension est forte dans un grand nombre d'établissements depuis le mois de septembre, la diminution du nombre d'adultes : enseignants, personnels de vie scolaire, personnels administratifs, de santé et sociaux est une des causes de ces difficultés accrues. Les carences répétées d'infirmières est un souci récurrent. Dans les lycées généraux, technologiques et professionnels l'accueil et la gestion de classes de seconde à fort effectif élèves sont extrêmement difficiles. Le manque de moyens de remplacement va encore renforcer les difficultés dans les mois à venir.

Voilà l'ensemble de nos constats, ainsi qu'un certain nombre des questions que nous vous posons et nous restons persuadés que vous saurez apporter, lors de cette séance, les réponses demandées.

Les élus **CGT** au C.T.A.

Marie BUISSON
Jean-Pierre DEVAUX

CGT-Éduc'action Versailles, 245 Boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 ; e-mail : uasenver@wanadoo.fr

site internet : <http://perso.wanadoo.fr/uasenver/>